

Conseil Municipal du 5 Février 2004

L'an deux mil quatre, le cinq février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 29 janvier 2004

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Bruno CAZZARO, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Josette MOUSSY, Jacques PLUMEJEAUD (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL), Dominique ROLLAND (procuration à Pierre BOISSELIER)

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 18 décembre 2003.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2003 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Participation à l'entretien de la Via Ferrata (de la Cascade de l'Oule)

Le Maire rappelle que comme chaque année, la commune doit se prononcer sur la contribution qu'elle apportera à la commune de Crolles pour participer au contrat annuel d'entretien de la Via Ferrata. Compte tenu de l'augmentation du contrat et du fait que la participation communale elle, n'a pas été réévaluée depuis 2 ans, Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 3.500€ soit environ 25% du montant de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 3.500,00€ pour l'entretien de la Via Ferrata.

Ø Subventions aux associations communales

⇒ ACCA de Saint Hilaire du Touvet

Marie-Louise CHRISTOPHEL présente une demande de 200€ pour l'organisation des journées de comptage Chamois et Tétrás Lyres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer 200€ à l'ACCA de Saint Hilaire du Touvet pour l'organisation des journées de comptage Chamois et Tétrás Lyres.

⇒ Amicale des locataires du Grand Pré – Pré Lacour

Anne BLONDEAU personnellement intéressée par cette question ne prend pas part à la délibération.

Marie-Louise CHRISTOPHEL présente une demande de 500€ pour l'achat de matériel nécessaire à leur activité poterie. Ils disposent de peu de moyens compte tenu du fait que les activités proposées aux enfants se font en contre partie d'une participation modeste. Ils prévoient de vendre une partie des poteries réalisées pour financer l'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer 500€ à l'Amicale des locataires du Grand Pré Lacour pour leur activité poterie.

⇒ Comité des Fêtes

Marie-Louise CHRISTOPHEL présente une demande de 8.800€ Toutefois, celle-ci ne comporte pas de bilan et de budget digne de ce nom. Il est décidé de rencontrer les responsables de cette association afin d'éclaircir ce dossier et notamment le déficit redondant des buvettes sur les animations proposées par le comité.

Ø Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} juillet 2004

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation (de 1.7%) des tarifs des prestations liées à l'eau et à l'assainissement.

	Tarifs 2003 TTC	Proposit° en TTC
Primes fixes		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m ³	40.50 €	41.00 €
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m ³	81.00 €	82.00 €
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m ³	233.00 €	237.00 €
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m ³	395.00 €	400.00 €
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m ³	620.00 €	630.00 €
Calibre 50mm - débit maximum annuel 5000m ³	852.00 €	865.00 €
Pour les nouvelles constructions		
Participation aux frais de raccordements		
Au réseau d'eau	335.00 €	340.00 €
Au réseau d'assainissement	925.00 €	940.00 €

Changement d'abonnés		
Frais de fermeture de branchement	20.50 €	21.00 €
Frais de réouverture de branchement	20.50 €	21.00 €
Taux horaire d'intervention	15.20 €	15.50 €
	Tarifs 2003 en HT	Proposit° en HT
m³ d'eau	0.9250 €	0.9410 €
m³ redevance assainissement	0.8800 €	0.8950 €
m³ redevance FNDEA	0.0213 €	0.0213 €
m³ redevance prélèvement Agence de l'Eau	0.2060 €	0.2060 €
m³ redevance pollution Agence de l'Eau	0.2400 €	0.2400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2004.

Ø Tarifs camping saison 2004

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 1.7% des tarifs des prestations liées à l'activité du camping municipal.

	Tarifs 2003 par jour	Proposit°
Adulte	2.62 €	2.66 €
Enfant (de 4 à 12 ans)	1.23 €	1.24 €
Enfant de moins 4 ans	0.00 €	0.00 €
Tente	2.00 €	2.03 €
Caravane ou camping car	2.46 €	2.50 €
Voiture à l'intérieur du camping	1.55 €	1.58 €
<i>Pour info - Taxe de séjour CCPPR par personne (de plus de 12 ans)</i>	0.23 €	
Branchement électrique		
4 ampères	0.62 €	0.63 €
8 ampères	1.23 €	1.25 €
13 ampères	2.00 €	2.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs 2004 du camping conformément aux propositions présentées ci-dessus.

Ø Tarifs cimetière au 1^{er} mai 2004

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 1.8% des tarifs des concessions du cimetière.

	Tarifs 2003 prix/m ²	Proposit°
Concession 30 ans	153.00 €	156.00 €
Concession 15 ans	76.50 €	78.00 €
NB : une concession = 2m²		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2004.

Ø Tarifs droit de stationnement et location au 1^{er} mai 2004

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 1 % des tarifs des droits de stationnement et de location (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire).

	Tarif 2002 prix/m linéaire/jour	Proposition
Stationnement et emplacement marché	0.82 €	0.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2004.

Ø Tarif des photocopies et Fax au 1^{er} mars 2004

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels et propose :

Objets	Tarifs 2003	Proposit°	Compléments
Photocopies facturées aux associations	0.047 €	0.048 €	Les 20 premières copies sont gratuites
Photocopies pour les particuliers	0.17 €	0.17 €	
Fax	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des photocopies et fax comme proposé ci-dessus et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2004.

Ø Budget 2004 – Propositions et choix des investissements à retenir

Monsieur le Maire propose une liste des investissements du budget communal pour 2004. Les conseillers sont invités à l'étudier en vue des discussions liées au vote du budget de la prochaine séance du conseil.

Les investissements majeurs concernant le budget Eau & Assainissement seront :

- Remise en état du réservoir du Sanglier
- Réalisation des périmètres de protection sur les captages.

Ø Achat de mobilier pour la Salle Félix Jourdan

Monsieur le Maire expose que l'Office du Tourisme étant reconstruit et plus exactement la salle Félix Jourdan, il serait bon d'acheter des tables et chaises pour la remeubler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de commander du mobilier pour la salle Félix Jourdan pour un montant de 4.200€ qui sera inscrit au Budget 2004 Communal au compte 2184-126-OT.

III) Travaux

Ø Demande de rénovation d'un cours de tennis par le Club de Tennis

Monsieur le Maire présente un courrier du Club de Tennis qui demande la rénovation du terrain n°1. Toutefois, aucun devis n'est joint à celui-ci.

Il est à noter que les terrains de tennis appartiennent à la commune qui reçoit un loyer annuel de 609,80€ par le Club de Tennis, mais que ceux-ci sont utilisés par les habitants des trois communes du plateau.

La question sera étudiée après que le Club de Tennis ait fourni des devis indiquant le montant des travaux nécessaires et l'éventualité d'un transfert de la gestion des terrains à la Communauté de Communes pourrait être envisagé.

Ø Convention d'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité (ATESAT) avec la DDE

Monsieur le Maire présente un projet de convention d'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité (ATESAT) en remplacement de l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC).

Les missions restent les mêmes qu'actuellement. La seule différence est dans le prix qui est presque doublé. Cette assistance étant toutefois nécessaire à la bonne gestion des réseaux de voirie, le Maire demande l'autorisation de signer cette convention avec la DDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention ATESAT.

Ø ER Carrefour des Margains – Demande de subvention CG

Monsieur le Maire rappelle le projet d'ER au carrefour des Margains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une aide au financement de ce projet auprès du Conseil Général.

Ø Aménagement carrefour des Margains – Demande de DGE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du Carrefour des Margains. Lors des précédentes séances le projet a été validé pour un montant chiffré à 101.300€(marge de sécurité comprise).

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général mais il est nécessaire de demander à l'État dans le cadre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) une participation afin de boucler le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire un dossier de demande de DGE pour l'Aménagement du Carrefour des Margains à hauteur de 40% du montant HT des travaux, et ce compte tenu de l'importance en matière de sécurité de ceux-ci.

Ø Changement du système radio du Funiculaire

Monsieur le Marie expose que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de changer le système radio du Funiculaire. En effet, ce système permet non seulement au conducteur de cabine de communiquer mais aussi de contrôler les commandes de sécurité (ex : freins...). Le montant des travaux s'élève à 23.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer le système radio du Funiculaire pour un montant de travaux de 23.000€ La dépense sera inscrite au Budget 2004 la Régie des Remontées Mécaniques au compte 2153-105-Funi.

Ø Changement des essieux du Funiculaire

Monsieur le Marie expose que les essieux du Funiculaire ont du être changés. Il est à noter qu'ils étaient d'origine. Le remplacement a été effectué à l'aide du jeu disponible en stock. Il est à noter que nous avons l'obligation de détenir ces pièces en stock, par conséquent il nous faut les faire fabriquer. Le coût s'élève à un montant de 18.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de commander des essieux de rechange pour le Funiculaire pour un montant de 18.000€ La dépense sera inscrite au Budget 2004 de la Régie des Remontées Mécaniques au compte 2182-115-Funi

Ø **Rénovation de la Gare Haute du Funiculaire**

Monsieur le Maire expose qu'une partie de la couverture (côté passerelle) de la Gare Haute du Funiculaire et les volets doivent être changés. Les montants respectifs des travaux s'élèvent à 12.000€ et 3.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de commander les travaux de rénovation extérieure de la Gare Haute du Funiculaire pour un montant total de 15.000€. La dépense sera inscrite au Budget 2004 de la Régie des Remontées Mécaniques au compte 2131-116-Funi.

IV) Personnel

Ø **Modification des volumes horaires hebdomadaires des deux postes d'agents administratifs**

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle des deux postes d'agent administratif de la commune :

- ⇒ Un poste *accueil à 30h/sem*,
- ⇒ Un poste *comptabilité à 35h/sem*, sachant que l'agent affecté sur ce poste est aussi employé par le *SISCO pour 5h/sem*.

Soit un total de **65h/sem** si on additionne les deux postes Mairie uniquement.

Par ailleurs, concernant le poste comptabilité, il est à noter que le travail généré par le SISCO représente désormais plus de 5h/sem et c'est donc sur une partie des 35h/sem mairie que sont effectuées ces tâches. Le SISCO conscient de cet état de fait propose d'augmenter le volume du poste SISCO de 5 à 10h/sem. Ce qui permettrait de baisser d'autant le volume horaire du poste Mairie.

Mieux encore, compte tenu de l'augmentation du volume des tâches attachées au poste d'accueil, il est proposé d'augmenter le volume horaire de ce poste.

L'ensemble de ces paramètres permettrait d'avoir :

- ⇒ Un poste **accueil à 35h/sem**,
- ⇒ Un poste **comptabilité à 30h/sem**, sachant que l'agent affecté sur ce poste sera aussi employé par le **SISCO pour 10h/sem**.

Soit toujours un total de **65h/sem** si on additionne les deux postes Mairie.

Vu la délibération du SISCO en date du 11 décembre 2003, augmentant le volume horaire du poste d'agent administratif de 5 à 10h/sem au 1^{er} Avril 2004,

Vu l'accord des agents en postes concernés,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier les volumes horaires des deux postes d'agents administratifs, à compter du 1^{er} Avril 2004, comme suit :

- ⇒ Augmentation du volume horaire du 1^{er} poste d'agent administratif (créé par délibération du 12/5/1998) de 30 à 35h/sem,
- ⇒ Diminution du volume horaire du 2^{ème} poste d'agent administratif (créé par délibération du 23/5/2000) de 35 à 30h/sem

Par conséquent, au 1^{er} Mars 2004, la liste des postes Administratifs est :

- Û 1 Rédacteur temps plein (35h00) aux fonctions de Secrétaire de Mairie (créé au 1/11/2003 par délibération du 16/10/2003)
- Û 1 Adjoint Administratif temps plein (35h00) (créé au 15/1/2002 par délibération du 29/11/2001)
- Û **1 Agent Administratif temps plein (35h00)** (créé au 1/7/1998 par délibération du 12/5/1998, modifié au 1/1/2004 par délibération du 18/12/03)
- Û **1 Agent Administratif temps non complet (30h00)** (créé au 1/8/2000 par délibération du 23/5/2000, modifié au 1/3/2004 par délibération du 2/2/2004)

Compte tenu de la surcharge de travail actuel sur le poste accueil, il est proposé que l'agent applique dès lundi prochain son nouveau planning à 35h00. Les heures au-delà de la 30^{ème} heure seraient payées en heures complémentaires jusqu'au changement effectif du poste au 1^{er} avril 2004.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Ø Salaires des agents de la Régie des Remontées Mécaniques en accident du travail

Monsieur le Maire souhaite que cette question soit étudiée en conseil d'exploitation. La question est donc ajournée.

V) Administration Générale

Ø Prise en charge des frais dans l'affaire REY/Commune de Saint Hilaire

L'avocat de M. REY indique qu'il accepterait d'arrêter la procédure d'appel qu'il a engagée à condition que la commune prenne en charge les frais de débets auxquels il avait été condamné en première instance.

Par ailleurs, la commune gardera à sa charge ses frais d'honoraires (avocat et avoué).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter de prendre en charge les frais de débets de première instance qui s'élèvent à environ 250€ et de garder à sa charge ses frais d'avocat et d'avoué.

Ø Gestion des animaux errants

L'APAGI, association exécutant jusqu'à il y a peu le ramassage des animaux errants a subi des modifications interne.

En effet, une société « Chenil Service » a été mandatée par la Métro pour s'occuper de ce problème d'animaux dans l'agglomération. L'ancien personnel de l'APAGI a été formé aux procédures de fonctionnement de cette société et sont tenus de s'y tenir du fait de la certification ISO de celle-ci.

Il nous est proposé une convention de ramassage des animaux errants au coût de 915€HT annuelle ou de 130€HT à l'intervention.

Après en avoir délibéré, et compte tenu du mécontentement qui avait été celui de la commune lors des demandes de ramassage auprès de l'APAGI (avant sa réorganisation) du fait de sa non intervention, le Conseil Municipal décide de retenir la solution de 130€HT par intervention. En effet, ceci permettra de tester les nouvelles méthodes du prestataire sachant que le nombre d'animaux annuellement concerné reste limité.

Ø Transfert de la compétence Petite Enfance 0 à 3 ans à la CCPPR (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches)

Monsieur le Maire expose que par délibération du 2 Février 2004, la CCPPR demande à prendre la compétence « Petite Enfance 0 à 3 ans ». Cette compétence prendra en compte la création et la gestion de structures d'accueil dédiées à la petite enfance, mais aussi la mise en place d'actions spécifiques et la participation aux structures existantes telle que le RAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de transférer la compétence « Petite Enfance 0 à 3ans » telle que définie ci-dessus à la CCPPR.

Ø Retrait ou maintien de l'adhésion au SE 38

Le compte rendu de la dernière réunion du SE38 n'étant pas encore en notre possession, cette question est ajournée.

VI) Questions diverses

Ø Raid Hannibal

Le Raid Hannibal passera à Saint Hilaire le 20 mai prochain. La commune mettra à leur disposition le Mille Club et le camping.

Ø Location de la Maison du Directeur du CMC pour Solid'action

Suite à notre demande le Conseil Général du Rhône nous a fait passer ce jour par fax une proposition de convention de mise à disposition de la Maison du Directeur. À suivre.

Ø Livret Maires et Adjoints pour les Écoles

Monsieur le Maire présente une plaquette proposée par l'Association des Maries de l'Isère destinée à l'éveil citoyen des enfants. Le coût est de 1.20€par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter ces plaquettes pour les enfants de Saint Hilaire si les membres du SISCO et les instituteurs jugent cette initiative intéressante.

Ø **Expert d'assuré incendie Office du Tourisme**

Compte tenu des prises en charge de l'assurance, une partie de la mission de l'expert d'assuré ne sera pas remboursée à la commune. L'expert est prêt à faire un geste commercial en ramenant la facture de 9.846€ à 9.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler la facture de l'expert d'assurée pour un montant de 9.000€

Ø **Centre de Soins Infirmier (CSI)**

L'ADMR travaille à la création d'un CSI pour pallier le manque d'infirmière sur le plateau. D'ici 6 à 8 mois on peut espérer voir ce projet aboutir.

Ø **Plan Local d'Action Jeunesse (PLAJ)**

Les communes de la Terrasse, le Touvet, la Flachère et Saint Vincent de Mercuze travaillent sur un PLAJ depuis un an. Il nous ont invité au bilan de première année et nous invite à participer à cette action. Leur cible essentielle étant les adolescents du collège.

Ø **Aménagement du Col du Coq**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce avec 10 voix pour et 1 voix contre, en faveur d'un aménagement doux et familial du Col du Coq avec l'éventualité de remontées mécaniques si cela n'obère pas les budgets communaux et n'entre pas en concurrence avec la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire du Touvet.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 11 Mars 2004 à 20h30.***

(Préparation le Jeudi 4 Mars 2004 à 20h30, à confirmer)

La séance est levée à 21h45.